



## Changement d'horaire sur cpe

Par **gil5**, le **21/04/2009** à **15:40**

Bonjour, je suis en CPE à 80%  
je garde mon enfant tous les après midi.  
mes horaires de travail sont: 6h à 13h45 avec un avenant à mon cdi  
peut-on me faire travailler à la journée pour une formation obligatoire?  
s'il existe des textes merci de me mettre les liens.  
merci d'avance